

Compte-rendu de l'AG de l'USL du 16.11.2020 par webex

L'Union Syndicale Luxembourg s'est réunie en Assemblée générale le 16.11.2020 par vidéoconférence. La liste des membres présents se trouve en annexe à la fin du document.

La réunion a commencé par l'élection d'un Bureau. Au poste de Président de l'AG s'est présenté comme candidat Pascal Maillot (COM), qui a été élu par acclamation. Au poste de Vice-Présidente s'est présentée comme candidate Ornella Menetto (CDCE) qui a été élue par acclamation. Au poste de Secrétaire s'est présenté comme candidat Adrian-Sorin Cristescu (COM), qui a été élu par acclamation.

Le Bureau de l'AG est valablement constitué de :

- Pascal Maillot, Président
- Ornella Menetto, Vice-Présidente
- Adrian-Sorin Cristescu, secrétaire

Le Président a abordé les points de l'ordre du jour.

1) **Rapports d'activités Comité exécutif et Délégations 2017/2020**

Le rapport d'activité du Comité Exécutif et des Délégations pour la période 2017 – 2020 a été présenté par Miguel Vicente Nunez, Président de l'Union Syndicale. A cette occasion, l'état des dossiers prioritaires a été détaillé :

- a. Le dossier **coefficient correcteur** a enregistré des progrès politiques notables
- b. Le dossier de la **sur-tarification médicale** a également beaucoup avancé suite à la dénonciation des conventions entre la Commission et les médecins et médecins-dentistes, respectivement entre la Commission et les Hôpitaux luxembourgeois. La relation avec la Fédération des Hôpitaux n'a toutefois pas encore été clarifiée.
- c. La **situation sociale dans les crèches-garderies** a donné lieu à une pétition auprès du Parlement Européen, pétition qui suit son cours.
- d. La situation des **Agents Contractuels** est un dossier qui nécessite de meilleures solutions.

Il n'y a eu ni question ni commentaire. Le rapport d'activité du Comité exécutif et des délégations est approuvé.

2) **Rapports financiers 2017, 2018, 2019**

Suite à l'empêchement du Trésorier, Monsieur Yves Orville, les rapports financiers pour 2017, 2018 et 2019 ont été présentés par Adrian-Sorin Cristescu, membre du Comité Exécutif. Ils font état d'une situation financière globalement satisfaisante, mais perfectible sur le court et moyen terme.

Il n'y a eu ni question ni commentaire. Les rapports financiers sont dès lors approuvés.

3) **Approbation d'un budget pour 2021 (dépenses et recettes)**

Le Président Miguel Vicente Nunez a rappelé qu'une **Asbl de droit luxembourgeois** doit faire approuver par l'Assemblée générale un **projet de budget**. Il a ainsi présenté une proposition de budget pour 2021, proposition basée sur la moyenne des chiffres des années précédentes, avec une contraction des dépenses salariales.

La proposition de budget a été approuvée à l'unanimité.

4) **Report des élections internes**

Le Président Miguel Vicente-Nunez a rappelé que le syndicat doit procéder au renouvellement de ses organes internes et que, conformément au Statut, « le vote se fait par correspondance » (art 10.2 du Statut de l'USL). Traditionnellement, le processus d'appel à candidatures et ensuite de vote utilisait les adresses administratives des adhérents en activité, pour des raisons de coût et efficacité. La situation est compliquée cette année par la pandémie Covid-19 qui a renvoyé le personnel des institutions en télétravail. Dès lors, lancer le même processus électoral que par le passé expose le syndicat à un taux de participation très faible.

Le Comité exécutif a débattu différentes options, notamment :

- a. Procéder avec un vote par correspondance en utilisant non pas les adresses administratives des adhérents (internes aux Institutions) mais leurs adresses privées. Cette option engendrerait un coût de publipostage des bulletins non négligeable.
- b. Reporter les élections internes à une date ultérieure, au printemps 2021, où l'on peut espérer que la situation sanitaire permettrait un retour au bureau. Cette option serait plus économique mais est grevée par l'incertitude concernant l'amélioration de la situation sanitaire.

L'assemblée a discuté la possibilité d'utiliser le **vote électronique**. Étant donné la mention expresse de l'article 10-2 du Statut, cela ne pourrait se faire qu'en invoquant une clause de « force majeure ». La possibilité d'invoquer une telle clause dans le cadre d'une asbl doit toutefois faire l'objet d'une analyse juridique.

Une mise à jour des Statuts quant à elle demande un travail d'analyse préalable. La solution technique proposée est la plateforme libre « EU Survey ». Son adéquation avec le processus de renouvellement des organes statutaires doit auparavant être étudiée du point de vue technique et juridique.

Si ces analyses se montrent fructueuses, la prochaine étape serait la convocation d'une nouvelle assemblée générale pour valider une mise à jour des Statuts de l'USL afin d'y inclure le vote par voie électronique. Ces étapes prenant du temps, il a résulté de la discussion qu'elles pourraient et devraient se dérouler pendant les mois qui viennent.

Par conséquent, deux options ont été soumises au vote de l'assemblée :

- A. Report des élections accompagné de la mise en place d'une équipe chargée de préparer la modification des Statuts pour y inclure le vote électronique**
- B. Lancement immédiat du processus électoral, par voie postale, en utilisant les adresses privées des adhérents.**

Avec 29 voix pour, c'est l'option A que l'assemblée générale a retenu. L'option B a, quant à elle, recueilli 3 voix.

En conclusion, l'assemblée décide de 1) suspendre la procédure ordinaire pour les élections, car le vote par voie postale n'est pas, à l'heure actuelle, une option viable; décide également de 2) donner mandat au ComEx de préparer une proposition de changement de nos Statuts, qui puisse permettre à terme la possibilité du vote par voie électronique.

Cette adaptation du mode de fonctionnement du syndicat, aux implications multiples, devra être basée sur une analyse juridique et technique très approfondie et aux garanties de praticabilité.

5) Nouvelles conditions de travail (pandémie)

Gilberto Moggia a présenté une réflexion sur les nouvelles conditions de travail suite à la pandémie Covid-19. Gilberto a attiré l'attention sur le fait que le télétravail impliquait une perte de la territorialisation des agents de la fonction publique Européenne et que cela aura, tôt ou tard, un impact sur le Statut de la Fonction Publique.

*« La pandémie est en train de changer en profondeur les conditions de vie et de travail de notre personnel. Un premier changement concerne la « virtualisation », massive et soudaine, de notre travail, qui était auparavant surtout effectué « en présence ». **Le télétravail, pratiqué avant la pandémie par un nombre limité de collègues, a été généralisé au point de devenir à l'heure actuelle la norme.***

D'autres changements majeurs sont en train de se produire pour ce qui concerne les missions et l'aménagement du temps de travail, pour ne citer que deux autres aspects.

Par conséquent, nos Institutions ont lancé un processus d'adaptation et, dans certains cas, refonte des règles en matière de temps de travail, télétravail et missions.

Il y a lieu de rappeler que notre Statut se base sur le principe fondamental du « déplacement physique » (ou dépaysement) des travailleurs de l'UE de leurs pays d'origine vers les sièges des institutions.

*De ce fait, l'évolution en cours requiert **une extrême vigilance de la part des représentations syndicale et statutaire sur ses implications pour le cadre statutaire.***

*Un autre aspect majeur est l'impact très préoccupant que la pandémie est en train de produire sur **le bien-être psychologique** d'un nombre croissant de collègues. Le manque d'interactions sociales est à l'origine de l'émergence de risques sociaux et psychologiques sans précédent. De ce fait, un cadre renforcé de prévention des risques psycho-sociaux s'avère désormais nécessaire dans toutes nos institutions. »*

L'Assemblée générale demande au ComEx et aux délégations d'être extrêmement vigilants sur les changements en cours afin d'évaluer l'impact et faire circuler toute information utile aux représentants du personnel.

De plus, elle demande au ComEx de promouvoir une action coordonnée des représentations syndicale et statutaire visant à prévenir et mitiger l'émergence de risques psycho-sociaux au sein de nos institutions.

6) Création d'une délégation « retraités »

L'assemblée générale a été informée de la décision du ComEx de créer une délégation des retraités. Il a été suggéré d'y inclure également les anciens AC / AT en fin de contrat.

7) Résolutions/Motions

Aucune résolution ni motion n'ont été présentées.

8) Divers

Néant.

L'assemblée générale s'est terminée à 14h15.

Annexe I

Liste des présents :

Agneski Dimitri
Alma Patricia
Arena Franco
Avena Franco
Baldyga Mariusz
Borg David
Bucci Emmanuele
Calo Pino
Carvalho Fatima
Collee Laurent
Consoli Antonio
Cristescu Adrian Sorin
Di Lisi Tiziana
Diez Oscar
Faye Abdoulaye
Fesus Emese
Femiano Maddalena
Gorska Agata
Hoylund Stenersen Tine
Sébastien Huynh
Jerouville Justina
Kotzeva Anelia
Link Sylvia
Maillot Pascal
Mahon Gary
Mazur François
Menetto Ornella
Moggia Gilberto
Montserrat Antoni
Putz Jean
Renita Stella
Tataram Marina
Tudose Adriana
Varjas Istvan
Vicente Nunez Miguel